

## **Séance publique du conseil communal du 29 août 2024**

Approbation de l'ordre du jour.

1. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
2. Approbation de décomptes finaux ;
3. Fixation du droit de participation au cours de peinture ;
4. Fixation des taux pour la perception de l'impôt foncier de l'exercice 2025 ;
5. Fixation du taux pour la perception de l'impôt commercial de l'exercice 2025 ;
6. Adaptation du règlement général de circulation ;
7. OS CARE, Office Social du Canton de Redange : Approbation du Bilan et Compte de Profits et Pertes de l'exercice 2022 ;
8. Approbation d'une demande de morcellement ;
9. Approbation de la fixation nouvelle des indemnités du collège des bourgmestre et échevins ;
10. Fixation d'une taxe compensatoire pour emplacements de stationnement manquants ;
11. Présentation de la mise à jour du plan pluriannuel de financement (PPF) pour les années 2025-2027 ;
12. Allocation d'un subside extraordinaire à l'assocation « Klengdéierenziichter Réiden/Aert ;
13. Diverses discussions concernant les taxes pour l'enlèvement des ordures, le tri et le recyclage de déchets, le nettoyage des poubelles, les infrastructures de sport, le plan de développement communal et régional, la vision territoriale du Canton de Redange et l'aménagement du territoire ;
14. Attribution du droit à un supplément d'heures de congé politique aux délégués dans les syndicats de communes, commissions consultatives et associations ;

Toutes les décisions à part celle relative au points de l'ordre du jour numéro 1.3., ont été prises à l'unanimité.

## **Approbation d'actes, de contrats et de conventions**

- Compromis de vente du 4 juin 2024 conclu avec M. Jim CLEMES de Redange/Attert, par lequel l'Administration communale de Redange/Attert, cède à M. CLEMES, la propriété immobilière ci-après, sise sur le territoire de la commune de Redange/Attert, inscrite au cadastre de la même commune, section D de Redange, au lieu-dit rue de Beckerich, à savoir :  
174/Lot1 et 174/Lot2, d'une contenance de 4 ares et 76 centiares ;
- 1<sup>er</sup> avenant du 19 juin 2024 à la convention de collaboration conclue avec la société à responsabilité limitée-SIS « Youth & Work » ;
- Contrat du 20 juin 2024 conclu avec le bureau d'ingénieurs CO3 de LUXEMBOURG, ayant pour objet l'élaboration d'un « Masterplan » relatif au développement de Redange/Attert, au montant de 39.569,46.-€ TTC.

## **Approbation de décomptes finaux**

Approbation de décomptes finaux de projets à hauteur de 6.850.260,00.-€ (T.T.C.).

## **Fixation du droit de participation au cours de peinture**

Fixation du droit de participation au cours de peinture, organisé par la commission consultative culturelle à 100 € par personne pour 8 séances à 2 heures/séance.

## **Fixation des taux pour la perception de l'impôt foncier de l'exercice 2025**

Fixation des taux pour la perception de l'impôt foncier de l'exercice 2025 comme suit :

Impôt foncier	Taux fixés pour 2025
A	400%
B1	600%
B2	400%
B3	200%
B4	200 %
B5	400 %
B6	400 %

### **Fixation du taux pour la perception de l'impôt commercial de l'exercice 2025**

Fixation à **300 %** du taux multiplicateur à appliquer pour l'année d'imposition **2025** en matière d'impôt commercial.

### **Adaptation du règlement général de circulation**

Approbation de différentes modifications au règlement communal de circulation. Une copie du règlement adapté peut être demandée auprès du secrétariat communal.

### **OS CARE, Office Social du Canton de Redange : Approbation du Bilan et Compte de Profits et Pertes de l'exercice 2022**

Approbation du bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 2022 de l'Office Social du Canton de Redange.

### **Approbation d'une demande de morcellement**

Approbation d'un projet de morcellement au lieu-dit « rue de Redange » à Ospern, présenté par

L-8501 REDANGE/ATTERT B.P. 8 Tél. : 23 62 24 20 Fax.: 23 62 04 28 Email: [secretariat@redange.lu](mailto:secretariat@redange.lu)

M. Georg THOMMES, architecte de Hosingen, pour la société de constructions MAJERUS-GEIMER S.à.r.l. de Hosingen, concernant des fonds sis à Ospern, inscrits au cadastre de la commune, section C d'Ospern, numéro 547/3552 au lieu-dit « In der Raeh ».

### **Approbation de la fixation nouvelle des indemnités du collège des bourgmestre et échevins**

Fixation du montant des indemnités mensuelles à 171,60.- € pour le bourgmestre et à 103,90.- € pour chacun des échevins avec effet rétroactif au 16 juillet 2023.

Ces montants correspondent au nombre 100 de l'indice pondéré du coût de la vie au 1er janvier 1948. Ils sont adaptés au 1er de chaque mois aux variations de l'échelle mobile des salaires moyennant la cote d'application en vigueur à cette date.

### **Fixation d'une taxe compensatoire pour emplacements de stationnement manquants**

Fixation d'une taxe compensatoire pour emplacements de stationnement manquants à 25.000.- € par emplacement manquant.

Ladite taxe est due lorsque le propriétaire établit qu'il se trouve dans l'impossibilité d'aménager en tout ou en partie, le nombre d'emplacements requis en vertu de l'article 13.1 de la partie écrite du plan d'aménagement général de la commune de Redange/Attert, sur le même bien-fonds que la construction à laquelle ils se rapportent.

### **Présentation de la mise à jour du plan pluriannuel de financement (PPF) pour les années 2025-2027**

Présentation du tableau de synthèse globale du plan pluriannuel de financement (PPF) pour les années 2025-2027, mis à jour.

## **Allocation d'un subside extraordinaire à l'association « Klengdéierenziichter Réiden/Atert**

Allocation d'un subside extraordinaire d'un montant de 150.- € à l'association « Klengdéierenziichter Réiden/Atert » à titre de l'organisation de la 43<sup>ème</sup> exposition, du 26 au 27 octobre 2024, à Redange/Attert.

## **Diverses discussions concernant les taxes pour l'enlèvement des ordures, le tri et le recyclage de déchets, le nettoyage des poubelles, les infrastructures de sport, le plan de développement communal et régional, la vision territoriale du Canton de Redange et l'aménagement du territoire**

Lors de ce point, les conseillers se sont échangés sur les sujets sous rubrique et ont eu la possibilité de présenter leurs doléances et de poser leurs questions.

## **Attribution du droit à un supplément d'heures de congé politique aux délégués dans les syndicats de communes, commissions consultatives et associations**

Répartition du supplément de six (6) heures de congé politique par semaine, suite à la modification du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux, comme suit :

- 1 heure à Mme Monique BODEVIN-WOLSFELD, conseillère,
- 2 heures à M. Luc PAULY, conseiller
- 1 heure à M. Romain REDING, conseiller,
- 2 heures à Mme Danielle SIMON-ARENDE, échevine,